



Réunion du Comité Social d'Administration (CSA) extraordinaire du 04 juillet 2023 de la Direction Inter-Régionale de la Mer de la Manche Est et de la Mer du Nord (DIRM-MEMN)

Présents FSU : Jean-François ALBERT et Amélie BUNEL

Administration : Sophie SANQUER (Directrice adjointe), Isabelle COUDERT (Secrétaire générale), Isabelle PICOT (Responsable de l'unité des moyens généraux), Catherine LOUTSCH (Moyens généraux) et Manouchka PHARAM (Assistante de direction).

Ce Comité Social d'Administration (CSA) extraordinaire était une réunion d'information sur le déroulement des travaux et l'installation des douanes au troisième étage du siège de la Direction Inter-Régionale de la Mer de la Manche Est et de la Mer du Nord (DIRM MEMN).

1) Présentation du premier planning des travaux communiqué par la Douane.

Les travaux vont se dérouler en deux temps :

- **Août à septembre 2023**, désamiantage du troisième étage par une société agréée (source de beaucoup de nuisances sonores).
- **Novembre 2023 à juin 2024**, mise à nu du plateau, c'est à dire abattage des cloisons sur toute la surface de l'étage et réaménagement (source de nuisances sonores ponctuelles).

Conséquence immobilière pour la DIRM MEMN à terme:

- Perte de 2 salles de réunions et de 2 bureaux
- Perte de 3 places de parking
- Perte de 4 espaces « archives »
- Partage de la salle de restauration avec les 35 agents des douanes
- Réorganisation des bureaux

Des nuisances sont à prévoir, il faut donc mettre en place des mesures pour **préserver nos agents.**

2) Présentation des aménagements prévus pour limiter les nuisances que le personnel pourrait subir.

Le troisième étage sera agencé afin de recevoir à l'issue des travaux, trente-cinq douaniers. La DIRM MEMN n'est pas partie prenante dans les décisions prises sur les travaux qui sont gérés par les Douanes. La DIRM a demandé à participer aux réunions de chantier afin d'avoir une vision sur

le déroulement de ceux-ci. Les travaux concerneront uniquement l'aménagement du troisième étage. Malgré les demandes qui auraient pu être formulées, la construction d'un ascenseur n'est ni prévue, ni budgétisée.

Conséquences des travaux pour l'organisation du travail :

- Il est envisagé de déménager provisoirement certains agents du deuxième étage dans des bureaux du premier étage (les Directeurs, le secrétariat de Direction, le service informatique).
- Des discussions sont en cours pour délocaliser temporairement, les jours les plus bruyants, les services de la Direction des Ressources Humaines (DRH), des affaires financières et des moyens généraux à la **Direction Départementale des Territoire et de la Mer (DDTM)**.
- Le service informatique sera installé dans le bureau du Service de la Réglementation et du Contrôle des Activités Maritimes (SRCAM) (bureau à gauche de la machine à café). Les agents du SRCAM rejoindront leurs collègues.
- Le télétravail, après discussion avec les chefs de service, pourra être utilisé plus largement que les trois jours admis actuellement.

Ces aménagements ne se feront pas en continu sur toute la période des travaux, mais se feront en fonction de l'intensité du bruit, ils n'ont pas vocation à devenir définitifs.

Factuellement, les agents conservent autant que possible leurs bureaux, ils délocaliseront leurs postes de travail (ordinateurs) les jours les plus bruyants (télétravail, partage du bureau d'un collègue ou DDTM).

L'administration devrait fournir aux personnels qui le désirent, des bouchons d'oreille ou des casques antibruit légers.

3) Création d'un groupe de travail pour le pilotage de ces aménagements

L'administration a créé un groupe de travail en y associant des représentants du personnel afin de suivre l'évolution des travaux et de pouvoir informer les agents (première réunion le 11 juillet 2023).

Il est incontestable qu'à la fin du chantier, il manquera des bureaux.

En effet, il manquerait environ 4 postes de travail par rapport au nombre d'équivalents temps plein (ETP).

Il a donc été envisagé de faire appel au BTS aménagement de l'espace du Lycée Robert Schuman pour réfléchir aux différents réorganisations possibles des espaces de travail du siège de la DIRM MEMN. Le réaménagement se fera en concertation avec les chefs de service et en tenant compte des missions des uns et des autres.

